

## > Atelier 2

# Participation et décision, règles du jeu



## En quelques tweets

**#osezparticiper** Il faut chercher des participants « utiles », créatifs et motivés, et laisser la diversité à la représentativité!

**#osezparticiper** La participation n'est pas un objectif mais un moyen au service d'un objectif politique.

**#osezparticiper** Il est nécessaire de confronter l'appréciation objective des besoins et priorités et l'appréciation subjective des participants et de leurs besoins.

**#osezparticiper** L'impact sur la décision ne constitue qu'un seul des motifs de mobilisation : « on y va parce que les copains y vont! ».

**#osezparticiper** Il faut « détechniciser » le politique et « repolitiser » la politique.

**#osezparticiper** La décision est construite en commun mais n'est pas une décision commune.

**@Mounia Anouar,**  
doctorante en sociologie urbaine,  
Bordeaux-2

## > Atelier animé par

**Antoine Luginbühl** (Association Passeurs)  
et **Marion Paoletti** (C2D de l'agglomération bordelaise)

## Enjeux du débat

Comment sont prises les décisions dans les démocraties modernes ? Quels rapports entretiennent les démarches participatives avec les politiques publiques locales ? Comment la démocratie participative peut-elle impacter la prise de décision ? La participation est-elle synonyme de prise de pouvoir ?

« Participation », « concertation », « projet partagé »... autant de termes qui montrent la multiplication des démarches de démocratie participative. Mais quel est leur réel impact sur la décision ? Entre démarches intégrées ambitieuses et opérations de communication, entre nouveau management public, démocratie de proximité et démocratie participative, les objectifs et les règles du jeu qui en découlent ne sont pas toujours clairement affichés, et encore moins souvent partagés.

Les enjeux de cet atelier sont alors la clarification des finalités des démarches participatives (ascendantes comme descendantes) et la co-construction des règles du jeu (modalités) des démarches.

Il a été convenu de s'interroger d'une part sur ce que l'on entend par « démocratie participative », et de débattre d'autre part des rapports (au sens de complémentarité) entre celle-ci et la démocratie représentative, tant au cours du processus décisionnel lui-même (construction de la décision) que dans la prise de décision in fine. En somme, comment la démocratie participative peut-elle impacter la décision ?

En s'appuyant notamment sur des exemples de modalités de transfert de pouvoir aux citoyens (budgets participatifs, référendum populaires...), **Alice Mazeaud** (maître de conférences, docteure en science politique à l'Université de La Rochelle) et **Luc Vodoz** (politologue, adjoint scientifique à la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT) de l'École polytechnique Fédérale de Lausanne) ont aidé à questionner les liens entre objectifs participatifs et outils de démocratie directe, y compris dans les limites démocratiques qu'ils comportent. Vice-président de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, **Antoine Di Ciaccio** a, quant à lui, apporté un témoignage sur les politiques publiques liées aux questions de participation et décision.

La question fondamentale soulevée par cet atelier est : quelle démocratie voulons-nous ?

# Pistes issues de l'atelier

## > Les freins

- Absence de volonté politique, de culture de délégation du pouvoir et manque de crédibilité de l' élu.
- Défaut de coordination : confusion sur les rôles des élus, techniciens et citoyens.
- Difficulté à innover : les nouvelles méthodes bousculent des jeux de pouvoir, de rôle.
- Manque de transparence sur la portée de la décision : méfiance vis-à-vis de l'utilité de la participation, manque de crédibilité de la démarche, flou sur le but de la participation.
- Pas de prise en compte du temps et des contraintes dans le processus participatif.
- Scepticisme des citoyens et mémoire négative des expériences liées au dispositif.

## > Les leviers

- Une méthode de participation progressive dans le processus de décision : « sécurisation de la décision ».
- Responsabilisation des élus vis-à-vis des résultats de la participation : l' élu doit rendre compte des résultats de la participation.
- Jalonner les projets par des validations intermédiaires pour que la décision soit plus solide.
- Nécessité d'interactions entre élus, techniciens et habitants sur le rôle et la place de chacun.
- Etablir de nouvelles règles du jeu pour attirer les participants « intermittents », les « déçus » et les « exclus ».
- Non cumul des mandats pour changer le cadre de la démocratie représentative.

## > Les propositions

- Des outils simples de communication, des documents clairs et explicites pour favoriser la participation.
- Un processus de validation collective de la décision dans les instances de participation.
- Fédérer les initiatives liées à la participation.
- Examiner et rendre publique l'évaluation des dispositifs participatifs.
- Définir les règles du jeu du processus participatif de manière concertée avec le tiers garant.
- Développer les « bonnes pratiques » : conditionner les aides aux collectivités locales à des démarches de participation.